

Préambule

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires de la commune.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape importante de la préparation budgétaire. Cette étape n'engendre aucune décision mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en un débat sur les orientations, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientation budgétaire qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

A l'issue du DOB, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits. Cela permet au Préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité, de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientation budgétaire, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif dans la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ; le DOB ne peut intervenir le même jour ni la même séance que le vote du budget.

I - Contexte national

1- Les dispositions fiscales

La Taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a démarré en 2020 pour 80% des foyers fiscaux qui en sont totalement exonérés. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022, pour aboutir en 2023 à une exonération totale pour tous les ménages.

Afin de compenser cette perte de recettes, la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements aux communes. Cette compensation sera figée et ne pourra pas être dynamique.

Baisse des impôts de production

Les impôts de production, c'est-à-dire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, baisseront de 10 milliards d'euros en 2021. Cette mesure correspond à la suppression de la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) affectée aux régions, ainsi qu'à la réduction de moitié des impôts fonciers acquittés sur les locaux industriels.

Les communes et intercommunalités bénéficieront à compter de 2021 d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat compensant l'intégralité de cette perte de fiscalité.

2- La stabilité des dotations aux collectivités

Concernant les dotations de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentera de 90 millions d'euros.

3- Les autres mesures

Vers une révision des valeurs locatives

L'article 52 du projet de loi de finances prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives :

- Au premier semestre 2023 : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués ;
- Avant le 1er septembre 2024 : le gouvernement présentera un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Il précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social ;
- 2025 : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives ;
- 1er janvier 2026 : application des nouvelles valeurs locatives.

Mise en œuvre progressive de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA

Après 2 reports dans les Lois de Finances précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour la commune de Port-de-Bouc, celle-ci devrait s'appliquer en 2022.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

II. Les orientations budgétaires 2021 pour la commune de Port-de-Bouc

Dans le contexte difficile lié aux effets de la crise sanitaire sur l'année 2020 et à ses incertitudes sur l'année 2021, la ville va s'efforcer de poursuivre ses missions de service public auprès des habitants, mais devra être attentive aux contraintes liées à un budget de plus en plus restreint, et aux missions supplémentaires, liées aux désengagements de l'Etat. Le niveau de service public a pu se maintenir grâce à une capacité d'adaptation constante et une gestion saine. Notre vigilance devra être renforcée si les recettes poursuivent leur baisse dans les années à venir.

Cependant en 2021, Le budget sera voté en préservant l'autofinancement et un recours à l'emprunt ajusté et responsable.

A. *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de la collectivité de la section de fonctionnement se décomposent pour l'essentiel ainsi :

- La fiscalité locale
- Les concours de l'Etat
- L'attribution de compensation de la Métropole à notre commune

Quelles perspectives de recettes en 2021 ?

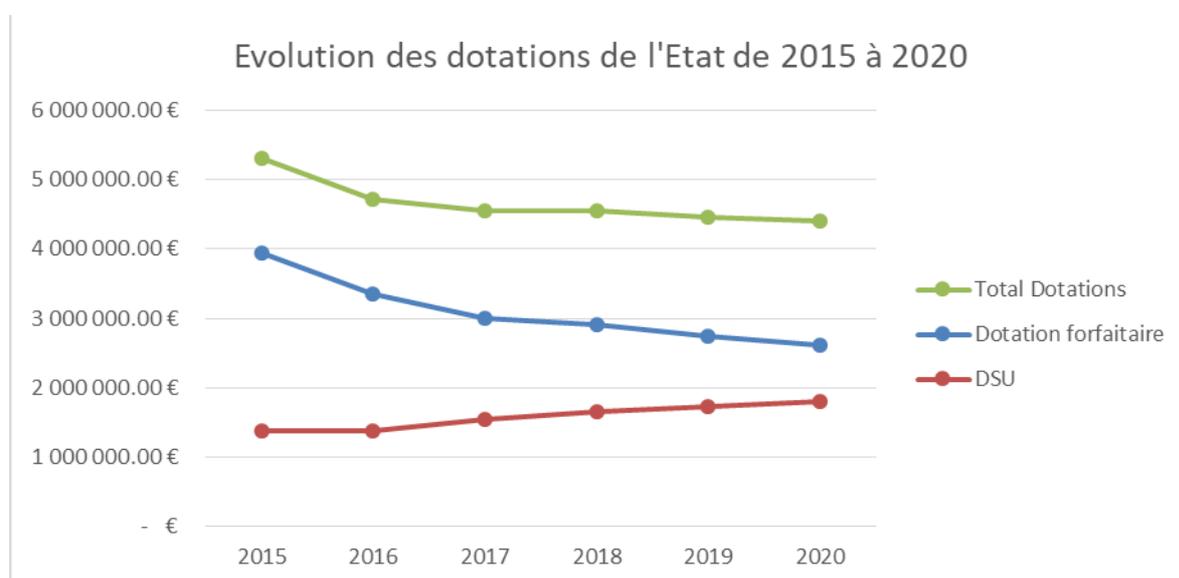
Les dotations sont prévues à peu près au même niveau que celles de 2020.

On peut prévoir une évolution des recettes fiscales de 1,5%, (hausse imposée sur les bases fixées par l'Etat) soit une estimation de 7 924 000 €.

La Métropole a maintenu l'attribution de compensation de notre commune à 10 878 779 €. Le niveau de cette attribution sera donc inchangé pour 2021.

Entre 2015 et 2020, la DGF pour la commune de Port-de-Bouc a diminué de 34%.

La Dotation de Solidarité Urbaine est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. La DSU accordée à la ville de Port de Bouc sur la base de ces constats a augmenté sur la même période (2015-2020) mais n'a pas permis de combler les difficultés financières de la commune. En effet, la perte globale de financements de fonctionnement est évaluée à 900 000 euros sur cette même période, soit 17% de l'ensemble des dotations.

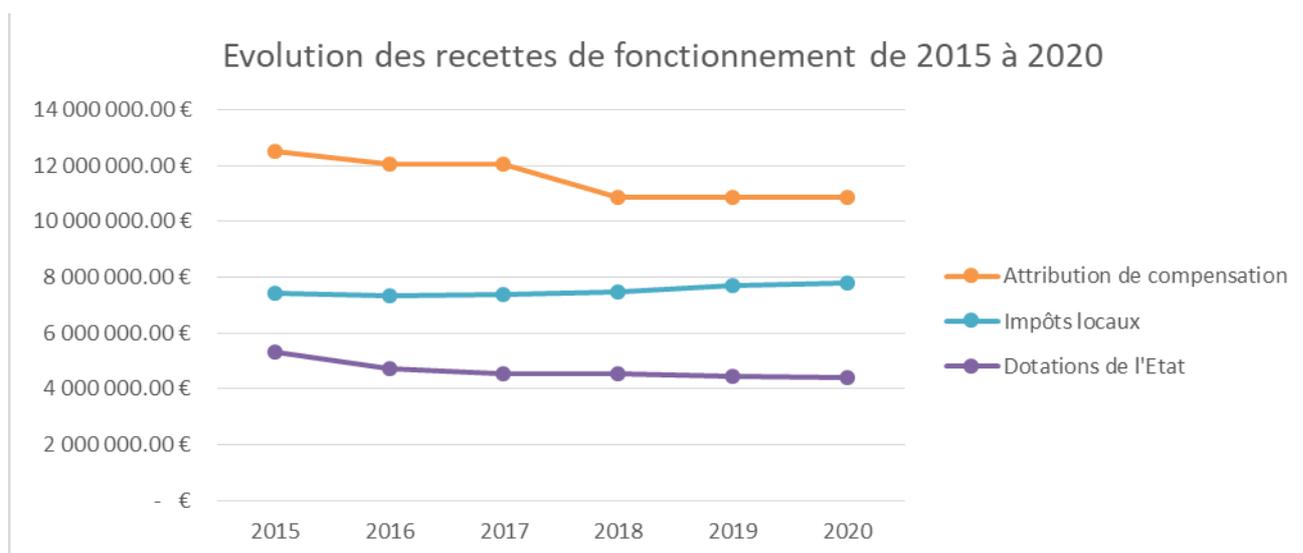


Cependant, la Municipalité a maintenu sa volonté de ne pas faire peser sur les ménages port-de-boucains le désengagement de l'Etat en conservant la stabilité des recettes de la fiscalité locale.

Récapitulatif des principales recettes de fonctionnement pour l'exercice 2021

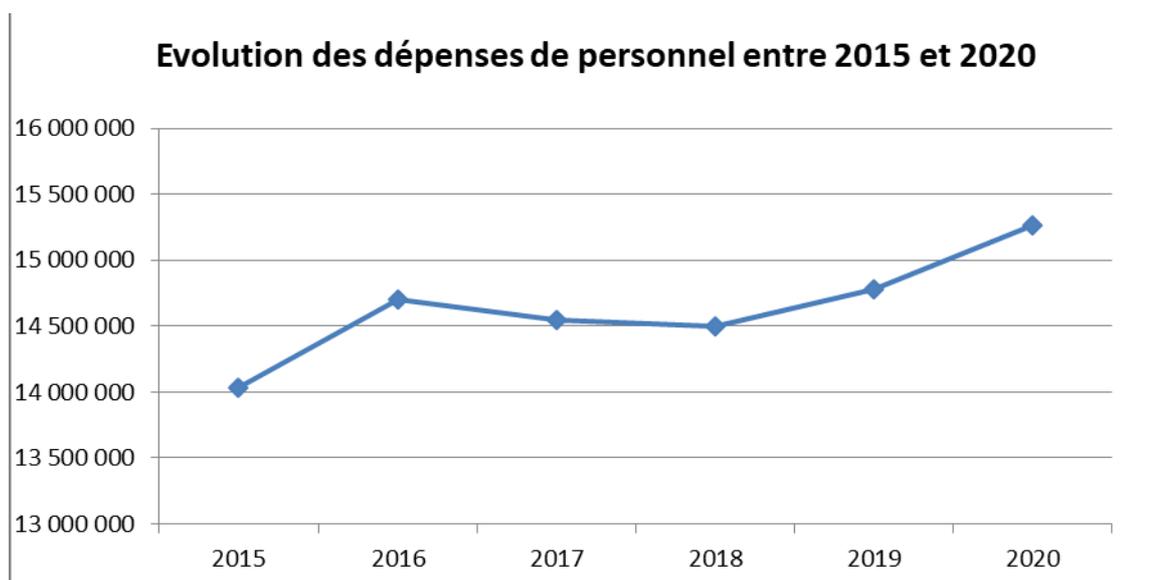
DGF	DSU	IMPOTS LOCAUX	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2 610 922,00 €	1 794 871,00 €	7 924 000,00 €	10 878 779,00 €

Evolution des principales recettes de fonctionnement



B. Dépenses de fonctionnement

i. *Dépenses de personnel*



L'augmentation de 2019 à 2020 s'explique notamment par les recrutements liés à l'ouverture d'une nouvelle crèche municipale, ainsi que par le renforcement des services intervenant à l'amélioration du cadre de vie.

En 2021, il sera prévu une hausse des charges salariales d'environ 3%.

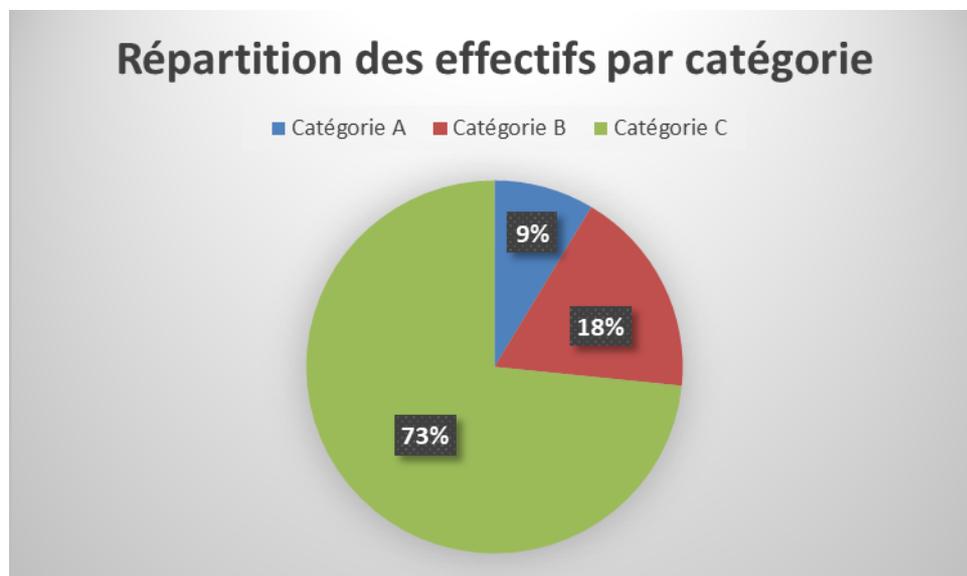
Cette hausse programmée correspond aux orientations suivantes :

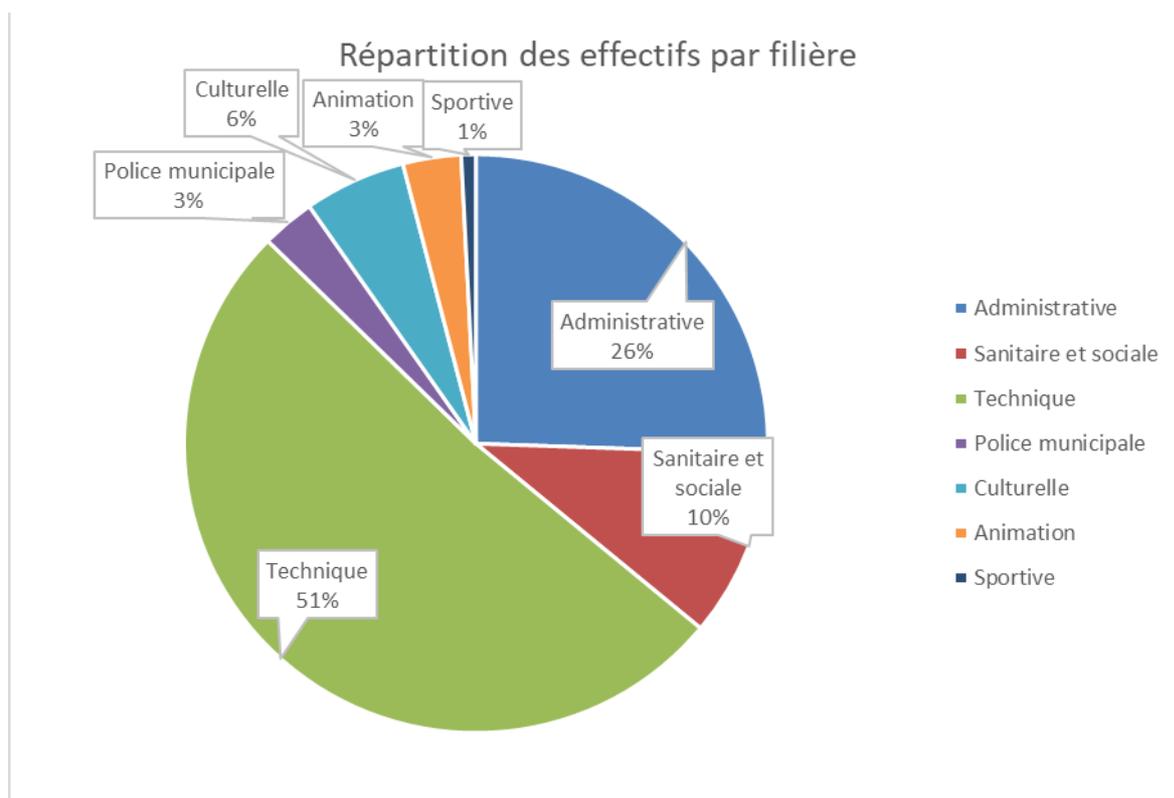
- Renforcement des actions en proximité
- Choix du maintien du service public
- Augmentation des missions (désengagement de l'Etat)
- Politique de revalorisation des carrières

Au 31 Décembre 2020, les services communaux comptent 372 équivalents temps plein (ETP) et se composent comme suit :

	Titulaire	Non titulaire	Total général
Emplois fonctionnels	4	0	4
Catégorie A	20	8	28
Catégorie B	61	6	67
Catégorie C	257	16	273
Total général	342	30	372

La collectivité se compose d'une large majorité d'agents titulaires (91,9 %). Notre faible taux de personnel contractuel démontre notre volonté de pérenniser les emplois et les agents.





ii. *Subventions*

Soutenir le tissu associatif est une volonté de la municipalité. Les associations sont un véritable vecteur du bien vivre ensemble et du développement de valeurs de partage, d'entraide et de fraternité. Ainsi, les subventions aux différentes associations de la ville seront maintenues à hauteur de celles de 2020, malgré le contexte sanitaire actuel et les baisses de dotations constantes.

	BP 2020	Demande 2021
Associations culturelles	430 755	437 330
Associations sportives	317 680	340 330
Associations socio-éducatives	499 713	517 172
Associations de santé	12 835	14 650
Associations action économique	173 000	173 000
Sécurité	7 080	8 000
Environnement	400	1 900
Autres associations	28 950	29 725
CCAS	70 000	70 000
Caisse Des Ecoles	150 000	150 000
Total	1 690 413	1 742 107

iii. *Autres dépenses de fonctionnement*

L'enjeu des prochains budgets est de préserver notre capacité de financement, tout en conservant un service de public de qualité adapté aux besoins de la population.

Le choix de mener une politique environnementale ambitieuse et essentielle à la planète et à la qualité de vie de toutes et tous aura un effet non négligeable sur la maîtrise des coûts de fonctionnement. (Réhabilitations thermiques, réseau de chaleur, éclairage public...)

Dans l'hypothèse de recettes constantes, ces orientations permettront de conserver une capacité d'autofinancement, nécessaire à la réalisation d'investissements pour le budget prévisionnel 2021.

C. Section d'investissement

i. *Dette*

La commune de Port-de-Bouc, malgré un contexte budgétaire contraint, est une collectivité faiblement endettée.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est de 15,6 millions d'euros, soit 944,54 € par habitant.

La ville de Port de Bouc n'a jamais souscrit d'emprunts toxiques.

Tableau En cours de la dette de la commune de Port-de-Bouc

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2021

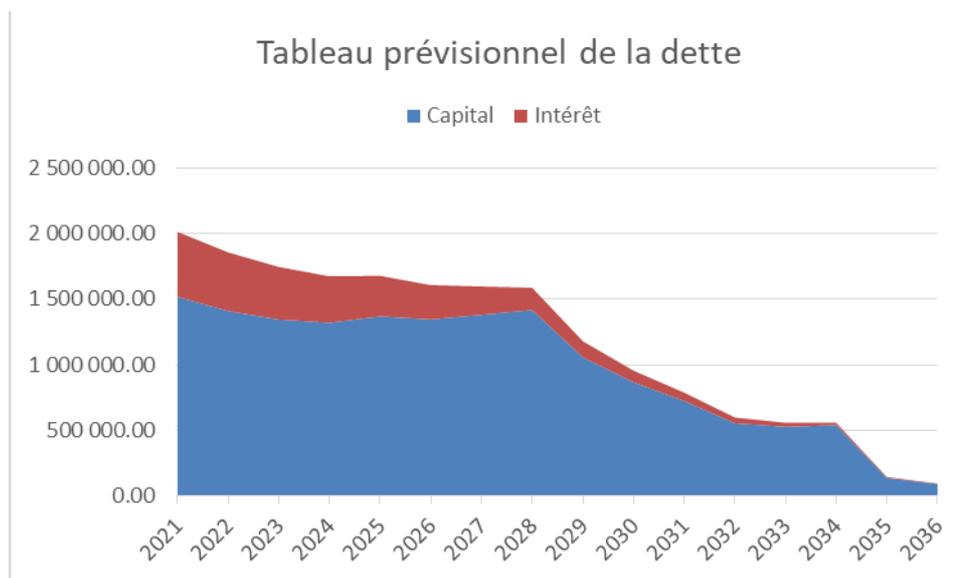
ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2021	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS		
485	2003	C.MUTUEL - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2003	8649 - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	4.18	A	31/08/2004	31/08/2004	1 000 000.00	206 757.05	1 959.59	8 642.44	66 116.89	74 759.33	0.00		
489	2004	C.L.F - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2004	218 - CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	4.09	A	01/01/2006	01/01/2006	1 000 000.00	329 355.56	10 957.55	13 470.64	60 698.71	74 169.35	0.00		
491	2005	C.L.F - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2005	218 - CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	15	R	EURIBOR3M	0.50000	1.87	T	01/06/2006	01/06/2006	1 000 000.00	20 133.95	0.00	0.00	20 133.95	20 133.95	0.00		
493	2006	C.A - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2006	141 - CREDIT AGRICOLE MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.96	T	07/03/2007	07/03/2007	1 500 000.00	100 000.00	0.00	2 437.50	100 000.00	102 437.50	0.00		
494	2007	S.GLE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2007	2295 - SOCIETE GENERALE	15	R	EURIBOR3M	0.01450	1.41	T	31/10/2007	31/10/2007	1 000 000.00	133 333.29	0.00	0.00	66 666.67	66 666.67	0.00		
495	2007	C.L.F - PROGRAMME D'EMPRUNT 2007	218 - CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	20	R	EURIBOR12M	0.01500	2.81	A	01/01/2009	01/01/2009	2 500 000.00	1 294 433.11	30 504.66	34 742.58	135 734.89	170 477.47	0.00		
496	2008	C.L.F - FINANCT INVESTISST 2008	218 - CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	5.02	A	01/12/2009	01/12/2009	1 055 000.00	547 634.64	1 982.83	27 491.26	57 308.29	84 799.55	0.00		
497	2009	C.E - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009	169 - Caisse d'Epargne	20	F	TAUX FIXE	0.00000	4.46	T	25/04/2010	25/04/2010	3 200 000.00	1 824 879.27	13 136.85	77 264.71	163 739.33	241 004.04	0.00		
498	2010	C.E - PROGRAMME D'EMPRUNT 2010	169 - Caisse d'Epargne	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.53	T	25/03/2011	25/03/2011	1 000 000.00	585 767.30	259.02	19 738.57	49 872.39	69 610.96	0.00		
499	2011	C.MUTUEL - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011	8649 - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	4.47	T	30/09/2011	30/09/2011	2 000 000.00	1 286 852.11	0.00	55 054.67	95 831.97	150 886.64	0.00		
500	2011	C.L.F - TRANCHE D'AMORTISSEMENT DE 500 000 €	218 - CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.64	A	01/10/2012	01/10/2012	500 000.00	318 151.33	2 676.00	11 709.29	24 046.74	35 756.03	0.00		
501	2012	C.C.M - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2012	8649 - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL	20	F	TAUX FIXE	0.00000	5.31	T	30/09/2012	30/09/2012	1 000 000.00	695 418.24	0.00	35 285.23	45 438.97	80 724.20	0.00		
502	2012	C.E - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2012	169 - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0.00000	5.01	T	25/09/2012	25/09/2012	300 000.00	156 884.60	91.88	7 259.86	21 042.98	28 302.84	0.00		
503	2013	INVESTISSEMENT 2013	9275 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.37	T	01/04/2014	01/04/2014	2 000 000.00	1 220 763.25	8 918.35	38 793.54	130 907.42	169 700.96	0.00		
504	2014	INVESTISSEMENT 2014	9275 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	0.00000	2.81	T	01/04/2015	01/04/2015	3 000 000.00	2 299 128.19	14 776.04	62 080.96	133 612.64	195 693.60	0.00		
505	2014	INVESTISSEMENT 2014	169 - Caisse d'Epargne	20	F	TAUX FIXE	0.00000	2.67	T	05/03/2015	05/03/2015	2 000 000.00	1 505 752.79	2 585.35	38 716.56	90 199.44	128 916.00	0.00		
3001	2006	C.FONCIER - REHABILIT.108 LOGEMENTS	7084 - CREDIT FONCIER DE FRANCE	30	F	TAUX FIXE	0.00000	4.22	A	20/02/2007	20/02/2007	1 700 000.00	1 117 059.77	38 180.59	46 562.77	50 440.88	97 003.65	0.00		
3002	2019	INVESTISSEMENT 2019	141 - CREDIT AGRICOLE MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	0.00000	0.62	T	15/02/2020	15/02/2020	1 970 441.74	1 844 520.22	1 288.38	10 782.44	126 678.76	137 461.20	0.00		
TOTAL1 : Budget = 1, VILLE												27 725 441.74	15 486 824.67	127 317.09	490 033.02	1 438 470.92	1 928 503.94	0.00		
2002	2001	C.D.C - SOLDE AQUISITION AIGUADES	168 - CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	20	R	LEP	3.00000	3.50	A	01/08/2002	01/08/2002	609 796.00	35 552.76	0.00	693.28	35 552.76	36 246.04	0.00		
2003	2007	C.A - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2007	141 - CREDIT AGRICOLE MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.89	A	08/11/2008	08/11/2008	500 000.00	89 043.99	321.98	4 354.24	43 459.40	47 813.64	0.00		
TOTAL1 : Budget = 2, BAUX COMMERCIAUX												1 109 796.00	124 596.75	321.98	5 047.52	79 012.16	84 059.68	0.00		
TOTAL GENERAL												28 835 237.74	15 611 421.42	127 639.07	495 080.54	1 517 483.08	2 012 563.62	0.00		

Evolution prévisionnelle du remboursement de la dette



La structure de la dette de Port-de-Bouc

La commune de Port-de-Bouc a réussi à contenir son recours à l'emprunt notamment grâce à la recherche de subventions pour mettre en œuvre ses projets.

Ainsi, la structure de la dette de notre commune est saine. Notre encours de la dette est classé dans le niveau 1 de la typologie de répartition. En d'autres termes, notre collectivité possède une dette à faible risque.

Niveaux de risques

Situation au 31/12/2020

		Risque d'indices sous-jacents		Risque de structures	
	Encours en €	Encours en %		Encours en €	Encours en %
Niv. 1	13 766 901.20	100.00	Niv. A	13 766 901.20	100.00
Niv. 2	0.00	0.00	Niv. B	0.00	0.00
Niv. 3	0.00	0.00	Niv. C	0.00	0.00
Niv. 4	0.00	0.00	Niv. D	0.00	0.00
Niv. 5	0.00	0.00	Niv. E	0.00	0.00
Niv. 6	0.00	0.00	Niv. F	0.00	0.00
Total	13 766 901.20	100.00	Total	13 766 901.20	100.00

ii. Recettes d'investissement

La commune de Port-de-Bouc développe des projets d'investissement grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, par la fiscalité, par l'emprunt et notamment par les subventions d'investissement.

En 2020, grâce à cette recherche de financements, nous avons pu réaliser ou poursuivre :

- La réhabilitation de la Maison des Associations
- La finalisation des travaux du nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE Paulette Rambaldi)
- Le réaménagement de certains services de l'Hôtel de Ville
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments
- L'aménagement du complexe sportif Unia

iii. Dépenses d'investissement

Malgré un contexte budgétaire contraint, la municipalité entend achever en 2021 les projets initiés lors du mandat précédent et portés par la nouvelle équipe municipale.

En outre, les investissements à venir s'inscriront dans les orientations municipales et dans un programme global sur plusieurs années :

- Réhabilitations d'ampleur des équipements en vue de conserver une qualité de services publics en direction des habitantes et habitants ...
- Politique de développement durable : réhabilitation thermique, passage au LED, développement des modes doux, projet de réseau de chaleur...
- Adapter les équipements aux besoins : danse, arts martiaux, éducation culturelle et sportive, jeunesse ...
- Améliorer la qualité de vie : finalisation de parcs et de jardins partagés...
- Respecter la fin de vie : création d'un nouveau cimetière ...

L'ensemble de ces projets peuvent voir le jour grâce notamment à la recherche de financement auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres partenaires publics.

Conclusions

Comme les années précédentes mais avec les difficultés supplémentaires liées à la crise sanitaire, la volonté de la municipalité est d'offrir à l'ensemble de la population Port-de-Boucaine un service public de qualité et de mettre en œuvre des projets pour satisfaire le plus grand nombre.